

Bureau de la Direction générale

MARDI LE 29 SEPTEMBRE 2026

CONSEIL MUNICIPAL – SÉANCE ORDINAIRE

Endroit : Salle du Conseil municipal
Adresse : 1, route du Carrefour, Val-des-Monts (Québec) J8N 4E9
Heure : 19 h

I. MINUTE DE RÉFLEXION ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

II. PÉRIODE DE QUESTIONS

III. AVIS DE MOTION – DÉPÔT DE PROJETS DE RÈGLEMENTS

- A.1 **AVIS DE MOTION – DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT** : Dépôt de l’avis de motion et présentation d’un projet de règlement pour abroger et remplacer le règlement numéro 948-24 concernant les règles d’ordre et de procédures du Conseil.

L’avis de motion et le projet de règlement sont déposés aux fins d’abroger et remplacer le règlement numéro 948-24 dans le but d’édicter les règles et procédures s’appliquant à la conduite des débats et au maintien du bon ordre et de la bienséance pendant les séances du Conseil, des Comités ou des Commissions.

IV. RÉSOLUTIONS ET RÈGLEMENT

1. ADMINISTRATION

- 1.1 Pour adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil municipal du 29 septembre 2026.
- 1.2 Pour accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 août 2026.

2. GREFFE

- 2.1 Pour autoriser la signature d’une transaction et quittance – Règlement hors cour – Dossiers 550-22-21774-235 et 550-22-021773-237.

La présente résolution vise à autoriser la signature de la transaction et quittance hors cour, sans admission de part et d’autre, à intervenir dans les dossiers de cours numéros 550-22-21774-235 et 550-22-021773-237.

3. TRAVAUX PUBLICS

- 3.1 Pour accepter un soumissionnaire – Travaux de réaménagement du local 202 de l’édifice Curé Amédée-Allard – Planter une clinique-ressource CISSSO – Décréter une dépense au montant de 32 417,00 \$ « taxes en sus » – Soumission par invitation portant le numéro 26-07-07-025.

La présente résolution vise à adjuger le contrat à un soumissionnaire pour des travaux de réaménagement de la salle 202 de l’édifice Curé Amédée-Allard, sis au 1, chemin Saint-Joseph à Val-des-Monts, pour l’aménagement d’une clinique-ressource CISSSO.

- 3.2 Pour accepter un soumissionnaire – Services professionnels – Plans et devis – Surveillance des travaux – Chemin de Val-du-Lac – Décréter une dépense au montant de 82 400 \$ « taxes en sus » – Soumission par appel d’offres public portant le numéro 26-07-14-026.

La présente résolution vise à adjuger le contrat à un soumissionnaire pour des services professionnels afin de produire les plans et devis ainsi que d’assurer la surveillance des travaux pour le projet de réfection du chemin de Val-du-Lac.

- 3.3 Pour accepter un soumissionnaire – Achat et livraison d’un chargeur sur roues de type commercial 4RM avec pelle à neige, cabine, équipements et attachements – Décréter une dépense au montant de 329 900,00 \$ « taxes en sus » – Soumission par appel d’offres public portant le numéro 26-07-24-031.

La présente résolution vise à adjuger le contrat à un soumissionnaire pour d’achat et livraison d’un chargeur sur roues de type commercial 4RM avec pelle à neige, cabine, équipements et attachements.

- 3.4 Pour entériner l'adjudication du contrat à un soumissionnaire – Scellement de fissures d'un revêtement de chaussée en enrobé – Décréter une dépense au montant de 35 345,10 \$ « taxes en sus » – Soumission par invitation portant le numéro 26-08-21-035.

La présente résolution vise à entériner l'adjudication du contrat à un soumissionnaire pour des services de scellement de fissure de chaussée en enrobé.

- 3.5 Pour accepter un soumissionnaire – Services professionnels – Arpenteur-géomètre – Montée Paiement – Décréter une dépense au montant de 171 188,00 \$ « taxes en sus » – Soumission par appel d'offres public portant le numéro 26-07-22-030.

La présente résolution vise à adjuger le contrat à un soumissionnaire pour des services professionnels d'arpenteur-géomètre nécessaires à la préparation des plans et documents essentiels pour procéder aux acquisitions requises dans le cadre du projet de la Montée Paiement

- 3.6 Pour accepter un soumissionnaire – Services professionnels – Production d'un rapport technique en hydrogéologie pour le traitement d'eau potable à l'hôtel de ville – Décréter une dépense au montant de 19 950,00 \$ « taxes en sus » – Soumission par appel d'offres public portant le numéro 26-06-30-024-B.

La présente résolution vise à adjuger le contrat à un soumissionnaire pour des services des professionnels afin de produire un rapport technique en hydrogéologie pour le traitement de l'eau potable à l'hôtel de ville.

- 3.7 Pour accepter un soumissionnaire – Services professionnels – Étude de faisabilité et élaboration de concepts d'aménagement pour le parc Nakkertok – Décréter une dépense au montant de 66 370,00 \$ « taxes en sus » – Soumission par appel d'offres public portant le numéro 26-07-21-029.

La présente résolution vise à adjuger le contrat à un soumissionnaire pour des services professionnels afin de réaliser une étude de faisabilité et développer différentes options de concepts d'aménagement pour le parc Nakkertok

- 3.8 Pour autoriser l'acquisition des lots ou des parties de lots et des servitudes montrés sur les plans préparés par monsieur Steve Tremblay, arpenteur-géomètre, le 25 août 2026, sous le numéro 10246 des minutes, dossier 3146 pour le chemin de la Colonie

La présente résolution vise à autoriser l'acquisition des lots ou des parties de lot et des servitudes montrés sur les plans, préparés par monsieur Steve Tremblay, arpenteur-géomètre, le 25 août 2026, sous le numéro 10246 des minutes, dossier 3146, pour le chemin de la Colonie.

- 3.9 Pour accepter un soumissionnaire – Construction – Réfection de la toiture de l'édifice du parc Saint-Germain – Décréter une dépense au montant de 132 000,00 \$ « taxes en sus » – Soumission par appel d'offres public portant le numéro 26-08-25-036.

La présente résolution vise à adjuger le contrat à un soumissionnaire pour des services d'entrepreneur en construction afin de procéder à la réfection de la toiture de l'édifice du parc Saint-Germain.

4. FINANCES ET TAXATION

- 4.1 Pour accepter le rapport comptable du mois d'août 2026 – Autoriser les paiements.

La présente résolution vise l'acceptation du rapport comptable du mois d'août 2026 totalisant une somme de 2 947 440,08 \$.

- 4.2 Pour accepter le rapport des dépenses en immobilisation au montant de 1 078 220,52 \$ – Engagements au montant de 2 132 044,73 \$ – Période du 1^{er} au 31 août 2026.

La présente résolution vise à l'acceptation du rapport des dépenses en immobilisation démontrant des dépenses totalisant un montant de 1 078 220,52 \$ et des engagements totalisant 2 132 044,73 \$ pour la période du 1^{er} au 31août 2026.

- 4.3 Pour décréter une dépense et autoriser le bureau de la Direction générale à payer à la firme d'avocats Cain Lamarre (SENCRL) – Honoraires professionnels et déboursés au montant de 7 658,79 \$ « taxes incluses » pour les services rendus – Juillet 2026.

La présente résolution vise à décréter une dépense au montant de 7 658,79 \$ » pour les services rendus en juin 2026 et autoriser le paiement des honoraires professionnels et déboursés à la firme d'avocats Cain Lamarre.

- 4.4 Pour établir des sous-catégories d'immeubles dans la catégorie des immeubles non résidentiels (INR) et d'immeubles résidentiels dans la catégorie résiduelle.

La présente résolution vise à établir des sous-catégories d'immeubles résidentielles dans la catégorie d'immeubles résiduelles et des sous-catégories d'immeubles dans la catégorie des immeubles non résidentiels.

- 4.5 Pour décréter une dépense et autoriser le bureau de la Direction générale à payer à la firme d'avocats RPGL (SENCRL) – Honoraires professionnels et déboursés au montant de 34 679,19 \$ « taxes incluses » pour les services rendus – Mars, avril, juin et août 2026.

La présente résolution vise à une dépense au montant de 34 679,19 \$ » pour les services rendus en mars, avril, juin et août 2026 et autoriser le paiement des honoraires professionnels et déboursés à la firme d'avocats RPGL.

- 4.6 Pour accepter le budget d'opération révisé de l'Office d'habitation de l'Outaouais démontrant un déficit anticipé au montant de 17 115 \$ pour l'édifice situé au 3, chemin du Manoir – Année 2026 – Contribution totale de la Municipalité de Val-des-Monts au montant de 1 711 \$.

La présente résolution vise à accepter le budget d'opération révisé de l'Office d'habitation de l'Outaouais pour l'édifice situé au 3, chemin du Manoir, Val-des-Monts (Québec) J8N 7E6, pour l'année 2026, approuvé par la Société d'habitation du Québec, ledit budget prévoyant un déficit d'opération pour un montant de 17 115 \$.

5. LOISIRS. CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

- 5.1 Pour autoriser la signature d'un bail locatif – Municipalité de Val-des-Monts – Santé Québec Outaouais – Projet aire ouverte jeunesse – Local 202 de l'édifice Curé Amédée-Allard – Période du 1^{er} octobre 2026 au 30 septembre 2031.

La présente résolution vise à autoriser la signature du bail locatif à intervenir entre la Municipalité de Val-des-Monts et Santé Québec Outaouais, sise au 70, rue Crémazie, Gatineau (Québec) J8Y 3P2, relativement à l'implantation du projet Aire ouverte jeunesse dans le local 202 de l'édifice Curé Amédée-Allard, sis au 1, chemin Saint-Joseph, période du 1^{er} octobre 2026 au 30 septembre 2031.

6. URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

- 6.1 Pour décréter une compensation à des fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels – Lots numéros 4 704 918, 4 704 919 et 6 492 193 du cadastre du Québec – Contribution monétaire au montant de 33 000 \$ – Avant-projet sis aux 198 et 217, chemin Dubois.

La présente résolution vise à décréter une compensation monétaire de l'ordre de 33 000 \$ aux fins de compensation relative aux parcs, terrains de jeux et espaces naturels, et ce, pour les lots numéros 4 704 918, 4 704 919 et 6 492 193 du cadastre du Québec, propriété sise aux 198 et 217, chemin Dubois.

- 6.2 Pour amender la résolution numéro 25-01-027 concernant une demande de dérogation mineure – Lot numéro 1 932 569 au cadastre du Québec.

La présente résolution vise à amender la résolution numéro 25-01-027 concernant une dérogation mineure précisant que le 2^e paragraphe du dispositif de la résolution numéro 25-01-027 se lit désormais comme suit :

« Accorde, sur la recommandation de la Directrice du service de l'Environnement et de l'Urbanisme et l'approbation du bureau de la Direction générale, une dérogation mineure au règlement de lotissement numéro 437-99, article 3.2.1, pour la propriété connue comme étant le 2221, route du Carrefour, identifiée par le lot portant le numéro 1 932 569 au cadastre du Québec, et ce, aux fins de permettre la création de trois lots ayant des superficies non conformes de 3 916,7 mètres carrés, 4 256 mètres carrés et 4 510,1 mètres carrés au lieu de 5 000 mètres ».

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 7.1 Pour accepter la mise sur pied d'une équipe de sauvetage hors route (SUMI) et autoriser la formation des employés – Décréter une dépense maximale de 50 000 \$ « taxes en sus ».

La présente résolution vise à autoriser la Direction du service de Sécurité incendie à mettre sur pied une équipe de sauvetage hors route (SUMI) pour assurer la sécurité des citoyens sur le territoire de la Municipalité de Val-des-Monts et à procéder à la planification d'un programme de formation aux employés, le tout en tenant compte des investissements requis pour la formation et des équipements nécessaires pour assurer les sauvetages spécialisés ainsi que pour la réalisation du programme du maintien des compétences.

8. RESSOURCES HUMAINES

- 8.1 Pour rendre hommage à monsieur Michel Sauvé et présentation des condoléances à sa famille.

- 8.2 Pour entériner le mandat octroyé à la firme d'avocats Cain Lamarre (SENCRL) aux fins de représenter la Municipalité de Val-des-Monts au Tribunal administratif du travail.

- 8.3 Pour accorder le statut de personne salariée permanente – Directeur du service des Finances – Poste permanent à temps plein.

- 8.4 Pour accorder le statut de personne salariée permanente – Conseillère en Ressources humaines – Poste permanent à temps plein.
- 8.5 Pour accorder le statut de personne salariée permanente – Coordonnateur aux Communications et Médias sociaux – Poste permanent à temps plein.
- 8.6 Pour autoriser la conclusion d’une entente de fin d’emploi.
- 8.7 Pour autoriser la signature d’un protocole d’entente – Municipalité de Val-des-Monts – Syndicat des Travailleuses et Travailleurs de la Municipalité de Val-des-Monts (CSN) – Reconnaissance de fonctions supérieures et ajustement salarial rétroactif.
- 8.8 Pour nommer et mandater monsieur le Conseiller Jacques Lemay, représentant du Conseil municipal – Comité de sélection – Dotation du poste de Direction du service des Ressources humaines.
- 8.9 Pour adopter la politique de prévention et d’intervention en matière de violence familiale ou conjugale au travail portant le numéro DG-26-09-112.
- 8.10 Pour adopter la politique de prévention des risques psychosociaux portant le numéro 26-09-113.

9. HYGIÈNE DU MILIEU

10. GÉNÉRAL

- 10.1 Varia.
- 10.2 Pour accepter la levée de la séance.

Le Directeur général et
Greffier-trésorier par intérim,



Paul Rodrigue Fomi

PRF/rg